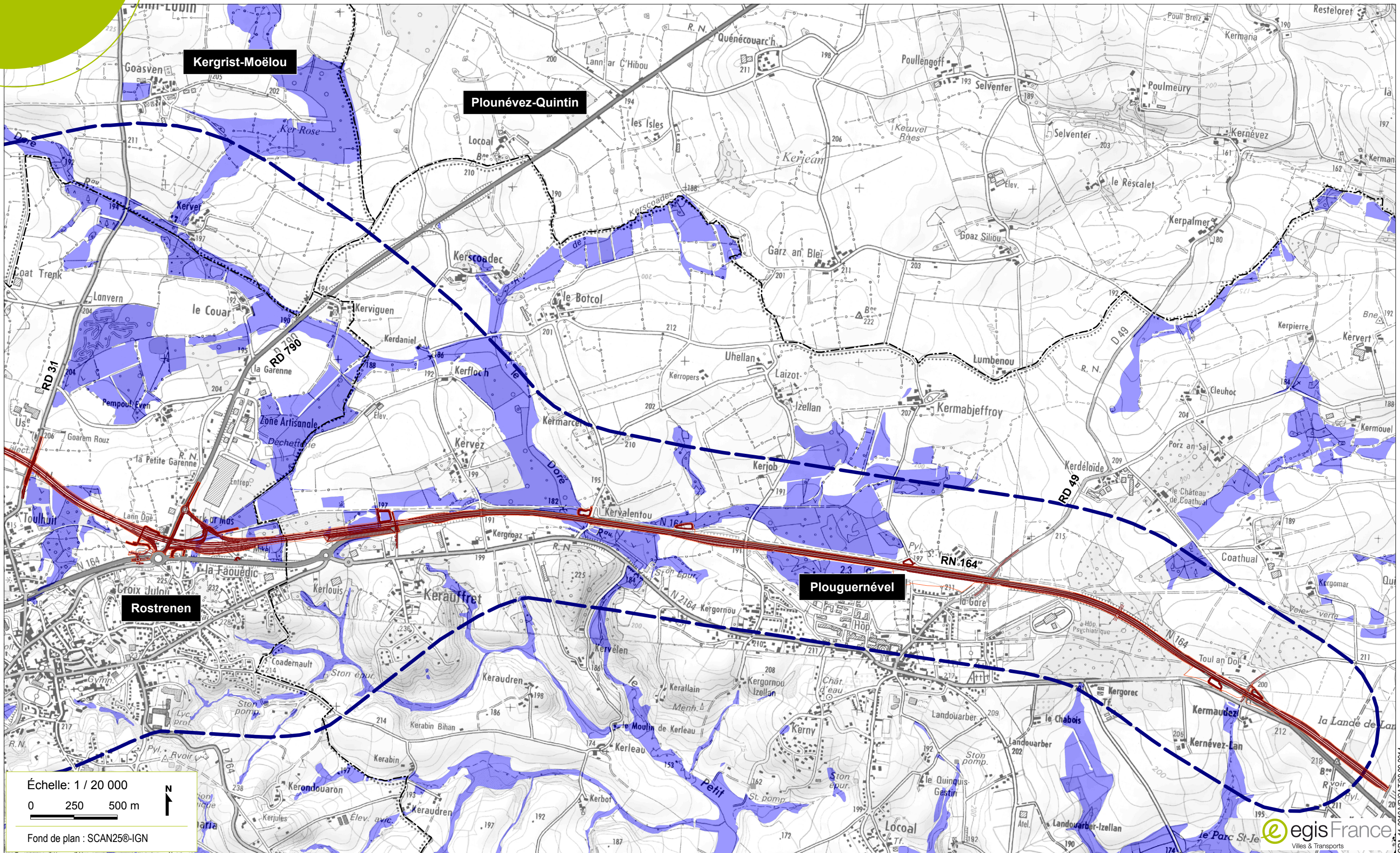


Zones humides et solution retenue (2/2)



Échelle: 1 / 20 000

0 250 500 m



Fond de plan : SCAN25@-IGN

▪ F5 : régulation des nutriments

Les interfaces eau/air, eau/sédiments, eau/terre, nappe libre/nappe captive, rassemblent les conditions les plus favorables pour la régulation des nutriments. Suivant le type de zone humide et le type de végétation associée, les mécanismes de régulation des nutriments sont différents. Pour une charge en nutriments donnée, l'aptitude d'une zone humide à leur régulation varie selon :

- le contexte hydrogéologique ;
- le bilan hydrologique et le temps de séjour ;
- la structure des peuplements végétaux ;
- la densité et l'importance des zones d'interface (en particulier eau / terre).

▪ F6 : rétention des toxiques (micropolluants)

Les toxiques atteignent les zones humides par ruissellement et érosion sur le bassin versant, par inondation et par transport éolien. Les matières en suspension en sont souvent le support. Les eaux souterraines contribuent très peu à ce mécanisme.

La rétention a lieu par différents processus : physique (précipitation, adsorption), chimique ou biologique (absorption, bioaccumulation et bioconcentration). Selon le type de toxique la rétention est plus ou moins irréversible du fait de la variabilité et de l'intensité des processus de relargage ou de biodégradation.

Il existe encore peu de données expérimentales sur le devenir des micropolluants organiques et des phytosanitaires dans les zones humides. En effet, les techniques analytiques capables de différencier et de quantifier les très nombreuses molécules que l'on peut rencontrer sont récentes et de mise en œuvre coûteuse.

▪ F7 : interception des matières en suspension

Au sein des zones humides, la sédimentation est le principal processus qui intervient dans la rétention des matières en suspension. Elle est induite par un ralentissement du courant lié à l'étalement de la lame d'eau et à la végétation.

Le suivi de la teneur en matières en suspension des eaux de surface en amont et en aval des zones humides permet d'estimer la quantité de matières retenues par rapport à la quantité de matières transportées.

Les diverses fonctionnalités des zones humides concernées par la solution retenue sont indiquées dans le tableau ci-après.

Synthèse des zones humides présentes dans les emprises du projet

Localisation (commune / lieu-dit)	Superficie de la zone humide	Type d'habitats naturels	Fonctionnalité de la zone humide
GLOMEL / KERGRIST-MOËLOU			
1 - Zone humide « Ouest de la RD 23 »	250 m ²	Bois alluvial et de berges	Petit boisement humide situé à l'ouest de la RD 23 au nord-est du lieu-dit Toulazen : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques faibles (peu d'enjeux écologiques concernant les habitats naturels et semi-naturels, et les espèces végétales et animales) • fonctionnalités hydrologiques faibles (F2 et F3) et biogéochimiques moyennes (F6 à F7)
2 - Zone humide « Ruisseau de Kermabjean » (sud et sud-est du lieu-dit Kermabjean / nord et sud RN 164)	21 985 m ² Zone humide à l'ouest du ruisseau de Kermabjean : 6 200 m ² Vallée du ruisseau de Kermabjean : 15 785 m ²	Zones humide dégradées Prairie humides Friches humides Milieux marécageux Bois alluviaux et de berges	Zone humide située à l'ouest de la vallée du ruisseau : elle présente une prairie dégradée à l'ouest et une prairie humide à joncs bien conservée, mais sans connexion particulière avec le ruisseau de Kermabjean : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques faibles (peu d'enjeux écologiques concernant les habitats naturels et semi-naturels, et les espèces végétales et animales) • fonctionnalités hydrologiques (F2 et F3) et biogéochimiques faibles (F6 et F7) Vallée du ruisseau de Kermabjean : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques fortes (existence de divers types d'habitats naturels et semi-naturels, avec de forts enjeux écologiques faunistiques (campagnol amphibie)) • fonctionnalités hydrologiques (F1 à F3) et biogéochimiques (F4 à F7) relativement fortes
ROSTRENNEN / PLOUGUERNÉVEL			
3 - Zone humide « Hippodrome » (nord du lieu-dit Quenropers et nord-ouest du lieu-dit Kerfrançois)	5 870 m ² Prairie humide au sud-ouest de l'hippodrome : 745 m ² Mégaphorbiaie / bois humides au sud de l'hippodrome : 5 125 m ²	Mégaphorbiaie Bois alluviaux et berges Bois humide Prairie humide	Prairie humide à joncs au sud-ouest de l'hippodrome : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques faibles (peu d'enjeux concernant les habitats naturels et les espèces végétales et animales) • fonctionnalités hydrologiques et biogéochimiques faibles (F6 et F7) Mégaphorbiaie et bois humides au sud de l'hippodrome, en connexion avec un ruisseau : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques fortes (enjeux concernant les habitats naturels et les espèces animales (fauvette grisette, campagnol amphibie, pipistrelle commune)) • fonctionnalités hydrologiques (F1 à F3) et biogéochimiques (F4 à F7) fortes
4 - Zone humide « Toulhuit » (nord et nord-est du lieu-dit Toulhuit)	5 630 m ²	Bois humides Landes humides et tourbières Prairie humide	Zone humide au nord-est de Toulhuit avec présence d'un secteur de lande humide et tourbière, de prairie et de bois humides : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques fortes (habitat avec présence de sphaigne, espèce végétale d'intérêt patrimonial ; espèce d'oiseau patrimoniale : bruant jaune) • fonctionnalités hydrologiques faibles (F2 et F3) et biogéochimiques moyennes (F5, F6 et F7)

Localisation (commune / lieu-dit)	Superficie de la zone humide	Type d'habitats naturels	Fonctionnalité de la zone humide
5 - Zone humide « Park ar Mas » (sud-est du lieu-dit Park ar Mas)	16 560 m ²	Mégaphorbiaies Bois humides Bois alluviaux et berges Prairies inondables Prairies humides	Zone humide constituée d'un ensemble de bois humides, mégaphorbiaies et prairies humides : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques moyennes (diversité d'habitats humides permettant l'accueil d'une biodiversité moyenne (faune et flore) sans espèces particulièrement patrimoniales) • fonctionnalités hydrologiques faibles (F1 et F3) et biogéochimiques moyennes (F5, F6 et F7)
6 - Zone humide « Kerauffret » (nord-ouest du lieu-dit Kerauffret / nord RN 164)	15 500 m ²	Prairies humides Milieux marécageux Bois humides	Zone humide composée essentiellement de prairies humides, en bordure et à proximité de la RN 164 actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques faibles (peu d'enjeux concernant les habitats naturels et les espèces végétales et animales) • fonctionnalités hydrologiques faibles (F3) et biogéochimiques moyennes (F4 à F7)
7 - Zone humide « vallée du ruisseau du Doré » (sud-ouest et sud du lieu-dit Kervalentou)	3 370 m ²	Bois humide	Zone humide composée de bois humides situés dans la vallée du ruisseau du Doré, en bordure de la RN 164 actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques moyennes (habitat humide permettant l'accueil d'une biodiversité moyenne (faune et flore) sans espèces particulièrement patrimoniales) • fonctionnalités hydrologiques moyennes (F1 à F3) et biogéochimiques moyennes (F4 à F7)
8 - Zone humide « Plouguernével » (nord du centre-ville de Plouguernével)	345 m ²	Bois humides	Zone humide principalement de bois humides en bordure de la RN 164 actuelle : <ul style="list-style-type: none"> • fonctionnalités écologiques moyennes (habitat humide permettant l'accueil d'une biodiversité moyenne (faune et flore) sans espèces particulièrement patrimoniales) • fonctionnalités hydrologiques nulles et biogéochimiques moyennes (F5 à F7)

Ainsi, la superficie des zones humides touchées par le projet s'élève à environ 69 510 m² soit environ 7 ha.
















Les fonctionnalités hydrauliques des zones humides impactées sont généralement faibles alors que les fonctionnalités écologiques sont souvent moyennes à fortes.

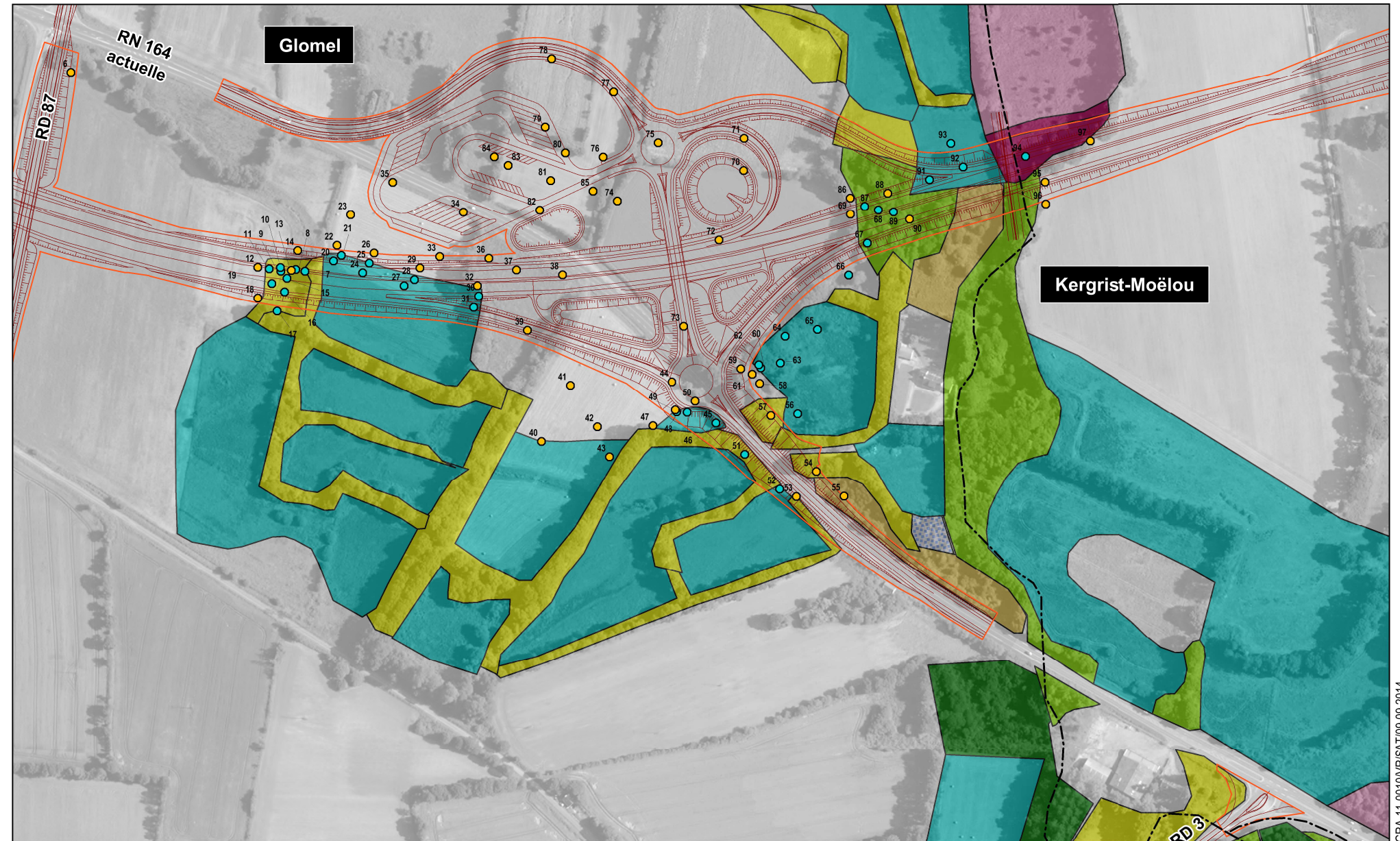
Seules les zones humides n°2 et 3 présentent à la fois des fonctionnalités écologiques, hydrologiques et biogéochimiques fortes (sur des surfaces respectives de 15 785 m² et de 5 125 m², soit un total d'environ 2 ha, parmi les 7 ha de zones humides détruites).

La réalisation des travaux évitera toute atteinte aux zones humides recensées (pas d'installations de chantier, de dépôt temporaire, ...).

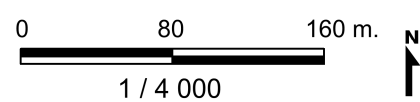
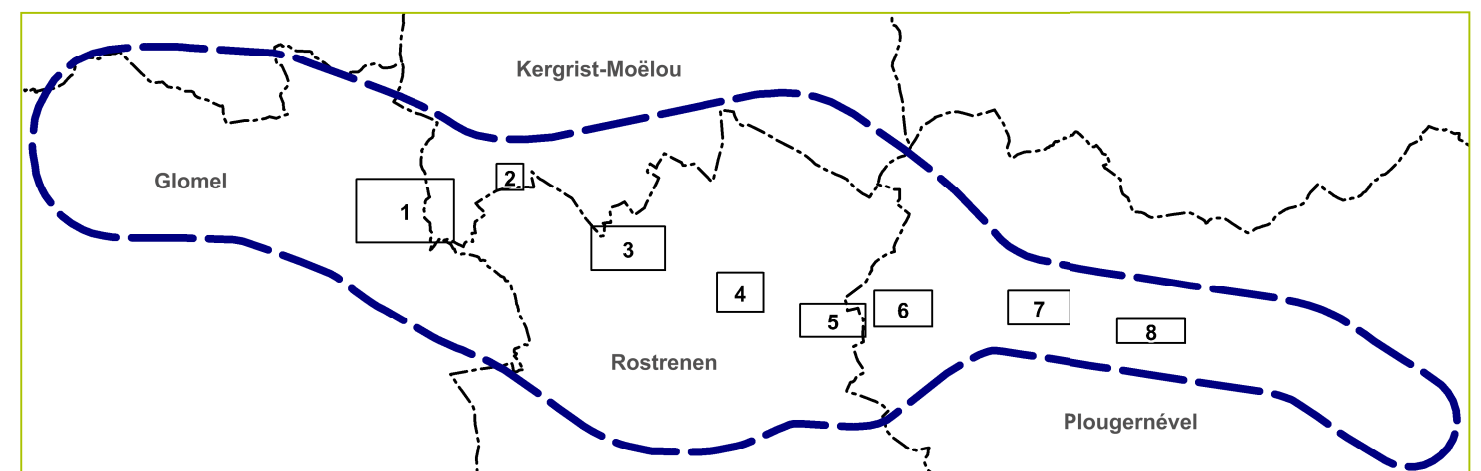
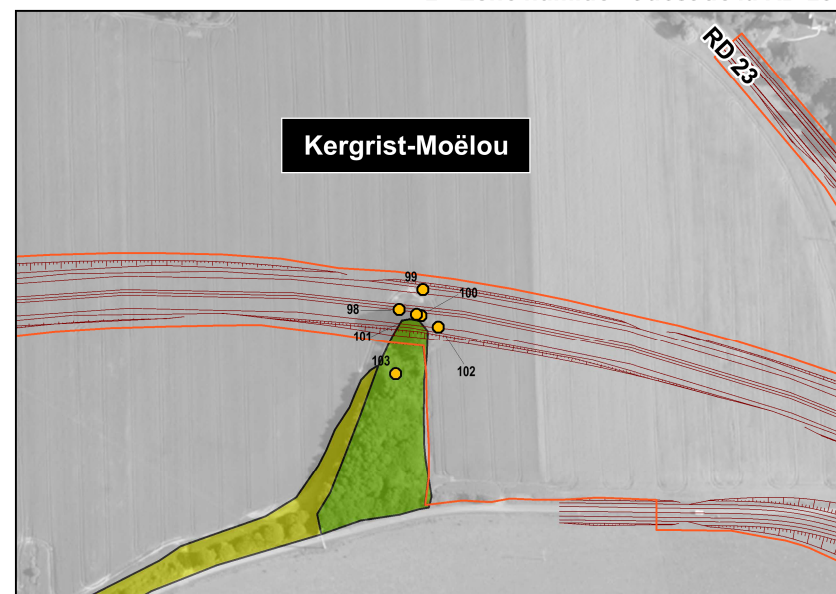
Zones humides / Sondages pédologiques (1/3)

1 - Zone humide "Ruisseau de Kermabjean"

- Limite communale
- Projet**
-  Solution retenue
-  Emprise du projet
- Sondage pédologique à la tarière**
-  Sol présentant une hydromorphie caractéristique des zones humides
-  Sol ne présentant pas une hydromorphie caractéristique des zones humides
- Zones humides**
présentes dans les emprises du projet
-  Bois alluvial et de berge
-  Bois humide
-  Friche humide
-  Lande humide ou tourbière
-  Mégaphorbiaie
-  Milieu marécageux
-  Peupleraie / sylviculture
-  Plan d'eau
-  Prairie humide
-  Prairie inondable
-  Zone humide dégradée



2 - Zone humide "Ouest de la RD 23"



Fond de plan : BDORTHO@-IGN - 2011